

Politique de protection des données à caractère personnel

Téléservice « AktifMatinik.mq »

Dernière mise à jour : 04/05/2021

Préambule

La présente politique protection des Données à Caractère Personnel (DCP) décrit les méthodes que la Collectivité Territoriale de Martinique emploie dans le cadre de la collecte, de l'utilisation, de la protection et du partage des données personnelles des usagers qui utilisent le Téléservice. « AktifMatinik.mq ».

Soucieuse de favoriser l'innovation tout en construisant une relation de confiance durable, basée sur le partage de valeurs sociales responsables et le respect des droits et libertés des personnes, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) s'engage en matière de protection des données à caractère personnel.

L'objectif principal de la présente politique est de décrire la façon dont la Collectivité Territoriale de la Martinique, en sa qualité de responsable de traitement, collecte, utilise, protège et partage les données personnelles des usagers.

La politique des DCP regroupe dans un format transparent, compréhensible et accessible, des informations concernant les traitements de données mis en œuvre, pour permettre aux contacts de comprendre dans quelles conditions leurs données sont traitées, quels sont leurs droits à cet égard et pour présenter les engagements de la Collectivité Territoriale de la Martinique en sa qualité de responsable de traitement.

Cette politique est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein de la relation contractuelle que nous pouvons avoir avec les usagers.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

- « Candidat allocataire » désigne toute personne physique en recherche d'emploi et allocataire du RSA ;
- « Recruteur » désigne toute personne physique représentant une entreprise qui recrute ;
- « Responsable du traitement » désigne toute personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens des traitements de données à caractère personnel définis dans la présente charte ;
- « Sous-traitant » désigne toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement (il s'agit en pratique des prestataires avec lesquels nous travaillons et qui interviennent sur les données à caractère personnel qu'ils traitent) ;
- « Destinataires » désigne les personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel, qui peuvent

donc être aussi bien des destinataires internes que des organismes extérieurs.

Traitements de données à caractère personnel (DCP)

Lorsque vous vous authentifiez sur le Téléservice, nous collectons et traitons certaines données personnelles vous concernant, à savoir toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Ces données personnelles au sens de la législation applicable et de la réglementation en vigueur (règlement Européen n° 2016/679, loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et décrets d'application), font notamment référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité.

Responsable de traitement

La Collectivité Territoriale de Martinique est le responsable du traitement des données à caractère personnel dans le cadre de ce Téléservice. La CTM détermine les aspects administratifs, juridiques, organisationnels, financiers et en gère les modalités techniques, compte tenu de ses compétences au titre du Code de l'action Sociale et des Familles.

Principes et loyauté concernant vos données personnelles

Les données personnelles que vous fournissez lors de votre utilisation du Téléservice sont strictement nécessaires au fonctionnement du Téléservice, excepté celles collectées aux fins de vous fournir, de façon optionnelle, et sous réserve de votre consentement préalable, des fonctionnalités additionnelles.

Dans un souci de transparence, la Collectivité Territoriale de la Martinique attache un soin particulier à l'information des usagers au sujet des traitements qui les concernent.

Lorsque la Collectivité Territoriale de Martinique traite des DCP, elle le fait pour des finalités spécifiques. Chaque traitement de données mis en œuvre poursuit une finalité légitime, déterminée et explicite.

Pour chacun des traitements mis en œuvre, la Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à ne collecter et n'exploiter que des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire, au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

La Collectivité Territoriale de la Martinique veille à ce que les données soient, si nécessaire, mises à jour et à mettre en œuvre des procédés pour permettre l'effacement ou la rectification des données inexactes.

Synthèse des traitements de données personnelles

FINALITÉS	BASE JURIDIQUE
1/ Fourniture du Téléservice pour les candidats allocataires	Exécution d'une mission d'intérêt public , au titre du - Code de l'action Sociale et des Familles; - de l'article 6 (1) (e) du UE n° 2016/679 dit RGPD ; - de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 ; - du Décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses mesures de coordination
2/ Fourniture du Téléservice pour les recruteurs	Consentement préalable au titre de l'article 6 (1) (a) règlement UE n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 précitée
3/ Envoi d'informations et d'actualités de la part de la collectivité	Consentement préalable au titre de l'article 6 (1) (a) règlement UE n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 précitée

Bases juridiques et finalités d'utilisation de vos données personnelles

1/ La Collectivité Territoriale de Martinique met à disposition des candidats allocataires le Téléservice AktifMatinik.mq et à ce titre traite les données personnelles nécessaires à son fonctionnement et à sa sécurité tel que détaillé dans les conditions générales d'utilisation de AktifMatinik.mq, avec les sous-finalités suivantes :

- Gérer son compte utilisateur;
- Déposer son CV de manière interactive;
- Accéder aux offres d'emploi qui correspondent à son CV;
- Accéder à des offres de formation;
- Postuler à des offres d'emploi ou de formation;
- Communiquer avec les recruteurs et la collectivité;
- S'inscrire à des événements et forum de l'emploi.

Cette finalité a pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public prévue à l'article 6 (1) (e) du **règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du**

traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles cette mission d'intérêt public concerne l'accompagnant et la mise en œuvre du revenu de solidarité active. Elle intervient conformément au décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et au titre du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le traitement est effectué selon obligations de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

2/ La Collectivité Territoriale de Martinique met à disposition des recruteurs le Téléservice AktifMatinik.mq et à ce titre traite les données personnelles nécessaires à son fonctionnement et à sa sécurité tel que, détaillé dans les conditions générales d'utilisation de AktifMatinik.mq, avec les sous-finalités suivantes :

- Gérer son compte utilisateur;
- Proposer des offres d'emploi de manière interactive;
- Accéder aux profils des candidats qui correspondent à leurs offres;
- Contacter les candidats qui correspondent à leurs offres;
- Consulter l'annuaire des entreprises de la Collectivité Territoriale de la Martinique;
- Communiquer avec les candidats et la Collectivité Territoriale de la Martinique.

Cette finalité a pour base juridique votre consentement préalable au titre de l'article 6 (1) (a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

3/ La Collectivité Territoriale de Martinique peut vous proposer des fonctionnalités additionnelles sur le Téléservice, qui permettent de recevoir des actualités et informations de sa part. Lors de votre utilisation du Téléservice, votre consentement vous sera ainsi demandé pour utiliser cette fonction, avec la possibilité de le retirer à tout moment.

Cette finalité a pour base juridique votre consentement préalable au titre de l'article 6 (1) (a) règlement UE n° 2016/679, dit RGPD et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Catégories de données personnelles traitées

Dans le cadre de votre accès et de votre utilisation du Téléservice, la Collectivité Territoriale de Martinique traite les catégories de données personnelles suivantes :

- **Données personnelles fournies à l'occasion de votre inscription sur le Téléservice** : afin de pouvoir valider votre inscription au Téléservice, il est nécessaire que vous fournissiez les données d'identification suivantes :

- Pour les candidats allocataires :

- Votre nom et votre prénom;
- Votre date de naissance;
- Votre adresse courriel valide;
- Votre adresse postale;
- Votre code d'inscription unique fourni par la Collectivité Territoriale de la Martinique;
- Votre numéro de téléphone portable;

- Pour les recruteurs :

- Votre nom et votre prénom;
- Votre adresse courriel valide,
- Votre adresse postale,
- Votre numéro de téléphone portable.

- **Données personnelles fournies à l'occasion de votre connexion sur le Téléservice** : afin de pouvoir connecter votre terminal (téléphone mobile, ordinateur portable...) au Téléservice, il est nécessaire que vous fournissiez des données d'identification avec votre adresse email et votre mot de passe.

- **Données personnelles automatiquement collectées sur le Téléservice** : dans le cadre de l'utilisation du Téléservice, des données personnelles sont collectées concernant votre terminal (adresse IP, modèle de terminal, empreinte du terminal, paramétrage et préférences, empreinte du navigateur...) et ce à des fins d'accessibilité et autres besoins techniques.

Les destinataires de vos données personnelles

Les données à caractère personnel que nous collectons nous sont destinées en notre qualité de responsable du traitement. Nous les partageons uniquement selon les modalités stipulées dans la présente politique ou si la loi nous l'impose. Nous nous assurons que vos données ne soient accessibles qu'aux destinataires internes ou externes autorisés visés ci-après.

Peuvent accéder au traitement de données, dans la limite de leurs attributions et de leur besoin d'en connaître :

- **Les personnels** intervenant dans l'attribution, la gestion ou le contrôle de l'allocation personnalisée d'autonomie et de l'aide sociale à

l'hébergement mentionnés ci-après, individuellement désignés et habilités par la Collectivité Territoriale de Martinique.

- **Les professionnels des organismes** auxquels la Collectivité Territoriale de Martinique a confié tout ou partie de la mise en œuvre du suivi des candidats et des recruteurs (référents de parcours externes pour les candidats allocataires et gestionnaire d'offres d'emplois par délégation pour les recruteurs). Dans ce cas, la convention conclue avec l'organisme définit les opérations que celui-ci est autorisé à réaliser à partir des données à caractère personnel auxquelles il a accès, ainsi que les engagements qu'il prend pour garantir leur sécurité et leur confidentialité, en particulier l'interdiction d'utiliser les données à d'autres fins que celles indiquées par la convention, ces fins devant elles-mêmes respecter les finalités mentionnées.
- **Les administrations publiques** : dans le cadre de sa mission de service public et conformément à ses obligations légales, la Collectivité Territoriale de Martinique peut communiquer à d'autres personnes publiques les données d'utilisation du Téléservice qui sont strictement nécessaires à l'exécution de leur mission de service public, sous une forme sécurisée, au titre du décret n°2019-31 du 18 janvier 2019 relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations.

La Collectivité Territoriale de Martinique peut en outre être amené à partager des informations sans que celles-ci permettent pour autant de vous identifier directement, comme des statistiques agrégées anonymes se rapportant à l'usage du Téléservice.

Enfin, la Collectivité Territoriale de Martinique est en droit d'utiliser ou de partager des données personnelles en tant que de besoin à l'effet de respecter un(e) quelconque loi, règlement ou exigence juridique, d'initier une procédure judiciaire ou de défendre un droit en justice, de protéger les droits, les intérêts et la sécurité de la collectivité, de nos agents, de nos bénéficiaires ou dans le cadre d'une enquête sur un cas de fraude ou de suspicion de fraude ou sur toute autre infraction.

Transfert de données personnelles

Vos données personnelles traitées dans le cadre du Téléservice ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne / Espace Économique Européen.

La sécurité de vos données personnelles

La Collectivité Territoriale de Martinique accorde une importance particulière à la sécurité des données à caractère personnel.

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour que les données soient traitées de façon à garantir leur protection contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle qui pourraient porter atteinte à leur confidentialité ou à leur intégrité.

Lors de l'élaboration et de la conception, ou lors de la sélection et de l'utilisation des différents outils qui permettent le traitement des données personnelles, la Collectivité Territoriale de Martinique s'assure qu'ils permettent d'assurer un niveau de protection optimal des données traitées.

La Collectivité Territoriale de Martinique met ainsi en œuvre des mesures qui respectent les principes de protection dès la conception et de protection par défaut des données traitées. A ce titre, la Collectivité Territoriale de Martinique est en mesure de recourir à des techniques de pseudonymisation ou de chiffrement des données lorsque cela s'avère possible et/ou nécessaire.

Lorsque nous avons recours à un prestataire, la Collectivité Territoriale de Martinique ne lui communique des données à caractère personnel qu'après avoir obtenu de ce dernier un engagement et des garanties sur sa capacité à répondre à ces exigences de sécurité et de confidentialité. la Collectivité Territoriale de Martinique conclut avec ses sous-traitants, dans le respect de ses obligations légales et réglementaires, des contrats définissant précisément les conditions et modalités de traitement des données personnelles par ces derniers.

En cas de violation de données à caractère personnel, la Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à le notifier à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dans les conditions prescrites par le Règlement.

Si ladite violation fait porter un risque élevé pour les usagers et que les données n'ont pas été protégées, la Collectivité Territoriale de Martinique en avisera les usagers concernés, et leur communiquera les informations et recommandations nécessaires.

Durée de conservation de vos données personnelles

La Collectivité Territoriale de Martinique conserve vos données personnelles dans des fichiers ou des systèmes actifs pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

1/ S'agissant de la fourniture du Téléservice aux candidats allocataires, la Collectivité Territoriale de Martinique conserve les données relatives à l'utilisateur pendant 2 ans après la cessation de son droit à la prestation, ou après l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux. Par la suite, et pour répondre aux besoins statistiques et de pilotage, les données relatives aux bénéficiaires peuvent être conservées au-delà du délai de 2 ans après un processus d'anonymisation.

2/ S'agissant de la fourniture du Téléservice aux recruteurs, sous réserve de votre consentement exprès, la Collectivité Territoriale de Martinique conserve les données relatives à l'utilisateur pendant 2 ans après sa dernière connexion sur le Téléservice. Par la suite, et pour répondre aux besoins statistiques et de pilotage, les données relatives aux bénéficiaires peuvent être conservées au-delà du délai de 2 ans après un processus d'anonymisation.

3/ Sous réserve de votre consentement exprès, la Collectivité Territoriale de Martinique peut conserver votre adresse email aux fins d'information sur les activités et actualités la Collectivité Territoriale de Martinique, notamment par prospection par voie électronique, jusqu'à un an après votre dernière connexion au Téléservice. Si vous vous opposez par la suite à ce type de message, la Collectivité Territoriale de Martinique peut conserver ces données pendant un an à compter de votre opposition aux fins de pouvoir prendre en compte votre choix.

Dans tous les cas, vos données pourront ensuite être archivées de manière intermédiaire pendant les durées de prescriptions applicables, dans le respect des obligations légales applicables en matière de conservation des archives publiques.

Vos droits sur vos données personnelles

Vous disposez, au besoin après communication d'une pièce d'identité en cours de validité, de droits concernant vos données personnelles, selon les traitements et leur base légale.

BASE JURIDIQUE	DROITS ASSOCIÉS
Exécution d'une mission d'intérêt public , au titre de l'article 6(1)(e) règlement Européen n° 2016/679, de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, au titre du Décret no 2009-716 du 18 juin 2009 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et au titre du Code de l'action Sociale et des Familles.	Information, accès, rectification, limitation du traitement, opposition à une décision automatisée.
Consentement préalable au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978	Information, accès, rectification, effacement, portabilité, limitation du traitement, opposition à une décision automatisée.

Enfin, conformément à l'article 85 de la loi "Informatique et libertés", vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits relatifs à la protection de vos données en écrivant au Délégué à la Protection des Données de la Collectivité Territoriale de la Martinique.

Soit par courrier postal à la Collectivité Territoriale de Martinique, Mme la Déléguée à la protection de données, rue Gaston Defferre CS30137, 97201 FORT-DE-FRANCE Cedex

Soit par courriel à l'adresse suivante : dpo@collectivitedemartinique.mq

L'autorité de contrôle pour l'introduction des réclamations relatives aux DCP est la Commission Nationale Informatique et Libertés à la CNIL www.cnil.fr.

Modifications de la charte des données personnelles

La présente charte des données personnelles peut être modifiée par la Collectivité Territoriale de la Martinique, aussi nous vous recommandons donc de consulter cette page régulièrement lors de vos connexions au Téléservice.